



Le collectif pour l'essor du  
VÉLO À TOULON

Monsieur Marc Vuillemot Maire de la commune de La Seyne-sur-Mer

**Mairie de La Seyne-sur-Mer**

Hôtel de Ville 20 quai Saturnin Fabre  
CS 60226  
83507 La Seyne-sur-Mer cedex

Monsieur Gilles Lehmann  
Animateur du collectif  
pour l'essor du vélo à Toulon  
N° 20 Le verger de Valbertrand  
Rue Strassel  
83200 TOULON

Monsieur le Maire

Les animateurs du collectif pour l'essor du vélo à Toulon vous adressent une copie du courrier récemment envoyé à Monsieur Hubert Falco Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée .

Des propositions y sont faites pour reconsidérer de manière volontariste les priorités du nouveau Plan de Déplacement Urbain de TPM en portant un regard particulier sur les modes actifs.

Le Projet d'aménagement et de développement durable 2017 de La Seyne-sur Mer comporte un important volet relatif aux modes actifs qui souligne le besoin de sécuriser les déplacements des cyclistes et d'apaiser le centre ville, rejoignant exactement les propositions que nous faisons à Monsieur le Président de la Métropole TPM.

Nous apprenons que la résorption des coupures sur les itinéraires devraient figurer parmi les infrastructures finançables par l'Etat. La quasi certitude en a été donnée le jeudi 25 janvier 2018, à l'occasion de la présentation du nouveau Club des élus nationaux du vélo. Si cela se confirme la Métropole toulonnaise coupée d'est en ouest par l'autoroute et la voie ferrée pourrait trouver là de nouvelles sources de financement et reconsidérer plus aisément le calendrier des actions en faveur de l'essor des modes actifs.

Nous aimerions que vous puissiez soutenir notre démarche auprès de la Métropole en encourageant la tenue des "tables rondes" demandées, concernant notamment le projet de liaison cyclable La Seyne-Ollioules. L'émergence d'idées nouvelles pourrait aussi servir la corniche de Tamaris, avec comme objectif d'y apaiser le trafic automobile et de renforcer son attrait touristique. Nous pensons que le classement Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager devrait imposer de réduire significativement l'espace réservé aux voitures. La D18 déjà classée comme route bruyante assurant le flot principal des véhicules à moteur vers La Seyne.

Recevez Monsieur le Maire les salutations de l'ensemble des animateurs du collectif pour l'essor du vélo à Toulon.

Gilles Lehmann  
(pour l'ensemble des animateurs du collectif pour l'essor du vélo à Toulon)